



## Mairie de Fressines

Fressines, le 22 avril 2016

Mesdames, Messieurs

Lors du conseil d'école du mardi 22 mars 2016, la municipalité a été interpellée par les parents élus du conseil d'école et l'équipe enseignante. Plusieurs questions ont été posées, cette note a pour but de confirmer, de compléter ou d'apporter les réponses aux questions.

Notre objectif est de mettre de la méthode pour éviter que des questions déjà traitées ne reviennent d'un conseil à l'autre. Ce document se veut être la réponse à toutes les questions posées et sans élément nouveau, la réponse de la municipalité ne sera pas revue sur l'année scolaire. Chacun devra s'y référer, elle engage la municipalité, ce qui est écrit sera fait, les délais peuvent être précisés dans la note. Cette méthode sera appliquée pour chaque conseil d'école. La municipalité souhaite que cette note soit annexée au compte rendu du conseil d'école. En cas de refus, elle sera transmise par la mairie aux conseillers municipaux, aux enseignants, aux parents élus du conseil d'école, au DASEN, au DDEN, à l'Inspectrice de la circonscription de Melle, à l'inspecteur d'académie. Les agents communaux de l'école seront également destinataires de ce document.

Réponses aux questions du conseil d'école du 22 mars 2016.

### 1. Exercice de confinement et d'incendie :

- Confinement : ce premier exercice a mis en évidence la nécessité de prévoir un autre moyen d'alerte (autre que l'incendie). La directrice prendra contact avec Patrick Rousseaux, élu référent sécurité. La municipalité s'engage à fournir un kit équipement (radio, piles, boisson...) dans chaque lieu (2 à préciser par la directrice) de mise à l'abri. Pour ces deux points, les délais limites de réalisation sont la rentrée scolaire 2016.
- Incendie : lors de l'exercice du 15 mars 2016, les répéteurs des salles n'ont pas fonctionné, alors qu'ils fonctionnaient quelques semaines plus tôt. M. Pailler, agent communal affecté à l'école s'étonne de ce retour puisqu'il était présent à cet exercice et a lui-même déclenché le système. Il affirme que les répéteurs ont bien fonctionné mais qu'ils ne sont peut-être pas audibles suivant l'endroit où on se trouve. Il a été demandé à notre agent de procéder chaque mercredi après-midi (au lieu d'un mercredi sur deux) à des essais et de continuer à les consigner sur un registre. Afin de différencier les 2 systèmes d'alerte (incendie – confinement) et une meilleure perception des sonneries, une demande de devis pour l'installation de 2 systèmes d'alerte a été faite auprès d'une entreprise locale.

- Absence de détecteurs de fumée dans les classes : Bien que pas obligatoires (uniquement dans les locaux à sommeil), des détecteurs ont été installés dans chaque classe le 6 avril 2016.

## 2. Questions des parents élus (réponse aux questions qui concernent la municipalité) :

- Téléphone garderie : Il n'est pas normal que des enfants puissent décrocher le téléphone lors d'un appel à la garderie : un rappel sera fait aux agents qui devront penser à vider le répondeur. Délai d'application : immédiat. Pour la rentrée 2016, un ajout au règlement de la garderie stipulant l'interdiction pour les enfants de toucher au téléphone sera fait.
- Tickets de cantine : les parents considèrent que le système avec tickets est archaïque. La municipalité confirme que le système a fait ses preuves (très peu d'impayés, des plages horaires de distribution suffisantes). Le système ne sera donc pas modifié dans l'attente du transfert de la compétence scolaire à la nouvelle communauté de communes.
- Télévision : les parents considèrent que les programmes ne sont pas toujours adaptés aux enfants (clips de musique...). La télévision sera soit éteinte ou sur le programme « Gulli », seuls les agents de la garderie sont habilités pour le choix des programmes, la télécommande ne doit pas être accessible aux enfants. Un rappel a été fait aux agents pour une application immédiate. Pour la rentrée 2016, un ajout sera fait au règlement de la garderie stipulant l'interdiction aux enfants de toucher à la télécommande.
- Les parents mettent en évidence des problèmes dans la diffusion des plannings APS et dans le moyen d'inscription. La municipalité reconnaît l'absence de coupons réponse. La transmission n'est faite qu'aux enfants concernés : exemple pour la seconde période CM1-CM2 et GS-CP. L'utilisation de coupons réponse a déjà été essayée à la création des APS proposées par la communauté de communes. Ces coupons ne revenaient pas toujours à temps jusqu'à la garderie, l'idée avait donc été abandonnée. La municipalité s'engage à réactiver ce système d'inscription à la rentrée 2016.
- Concernant les activités proposées par les agents communaux, Sylvie Savarit fait parvenir des fiches d'inscription avec l'activité proposée pour les classes concernées. Une fiche est remise à chaque enfant. Les autres activités proposées par les agents étant ponctuelles (tricot, fabrication de crêpes...), les enfants de la garderie sont sollicités au jour le jour : ces activités ne peuvent pas être intégrées dans un planning.
- Problème de bus : Les contraintes horaires, le respect des horaires, les circuits empruntés ne sont pas de la compétence de la municipalité. Les parents et les enseignants considèrent que le délai entre la sortie de classe et le départ du bus est trop court. En date du 8 avril 2016, la municipalité a interrogé le SITS sur la possibilité de faire partir le bus 5 minutes plus tard. En date du 14 avril suivant, une réponse par mail du SITS nous est parvenue avec un avis favorable pour un départ du bus 5 mn plus tard à compter du 2 mai 2016.



- Toilette de la garderie : La municipalité confirme la mise en place de cloisons pour le bac à douche de la garderie et pour une cuvette dans les sanitaires filles (cour du bas). Le devis d'un montant de 1760,20 euros a été validé en séance du 12 avril 2016. Le délai de fabrication et de livraison étant de 5 à 6 semaines, ces cloisons seront installées pendant les vacances d'été. Concernant l'accès aux toilettes, il restera libre. En cas de nécessité de doucher un enfant, la porte sera fermée (mais pas à clé) et l'affiche interdisant l'accès aux personnes non autorisées devra être respectée. Ces consignes ont été précisées aux agents pour une application immédiate. Pour la rentrée 2016, un ajout sera fait au règlement de la garderie stipulant l'interdiction aux personnes non autorisées d'accéder dans les sanitaires.
- Aménagement du préau, fermeture des extrémités : la municipalité considère que la décision d'un tel aménagement appartient au conseil municipal qui abordera ce sujet lors d'une prochaine séance. La municipalité confirme que pour des raisons d'hygiène, la prise des goûters à la cantine n'est pas envisageable.
- Système de fermeture du portillon de la cour du haut : le système de fermeture ne sera pas modifié. Ce système fonctionne parfaitement la journée, pourquoi pas le soir ? Comme suggéré par certains parents, la suppression de la poignée et de la serrure n'est pas la solution car si le loquet n'est pas mis, le portillon sera donc ouvert. Les usagers de ce portillon ne doivent pas être indifférents aux consignes de fermeture présentes sur le portillon et doivent faire preuve d'une totale vigilance.
- Marquage au sol (tracé vélo) sur la cour du haut : Compte tenu des travaux en cours (restaurant scolaire), cet été la cour risque d'être un lieu de stockage de matériaux et de passage d'engins. De plus, une réflexion est en cours pour une réfection du plateau scolaire durant l'été 2017. Une partie de l'enveloppe budgétaire pour cette opération a été votée le 12 avril 2016, la seconde partie sera votée en 2017. Dans l'attente et pour répondre à la demande des enseignants, M. Sébastien Pailler sera mis à la disposition des enseignants pour une aide au traçage provisoire. Ce marquage pourra se faire dès que les enseignants le souhaiteront, l'agent communal fournira les bombes de peinture, suivra les instructions des enseignants qui devront accompagner M. Pailler dans l'exécution de ce marquage.
- Accident dans les escaliers d'accès à la maternelle : La municipalité rappelle que ce genre d'accident reste exceptionnel (le premier depuis plus de 20 ans), qu'il s'est produit pendant le temps scolaire et qu'aucune remarque ne nous avait été faite auparavant sur la notion de dangerosité de cet escalier qui n'est pas plus dangereux que n'importe quel autre escalier. Contrairement à ce qu'ont exprimé certains parents, élus du conseil d'école, lors de la séance du 22 mars 2016, la municipalité s'est sentie concernée et sensible à cet évènement, puisque M. le Maire s'est déplacé au domicile de l'enfant pour prendre de ses nouvelles et échanger avec ses parents. La municipalité va mener une réflexion pour que les enfants soient plus en sécurité et plus autonomes dans cet escalier.

- Surveillance cour et garderie : Il est demandé aux agents de consigner sur un registre les évènements et les difficultés rencontrées lors de la surveillance des cours et à la garderie et d'en informer l'adjoint en charge des affaires scolaires et le secrétariat de mairie. Les parents de l'enfant concerné seront convoqués conformément au règlement intérieur.

### 3. Demandes de mobiliers et de travaux par les enseignants :

Mme Moreau Patricia et M. Texier Alain vont convenir avec les enseignants d'une visite de l'ensemble des classes sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai 2016.

- Classe n° 1 : demande d'une étagère au fond de la classe : Lors de la visite, il sera demandé le type et les dimensions de l'étagère.
- Classe n° 2 : demande d'un rideau occultant sur la porte d'entrée. Une visite des lieux le 11 avril par la municipalité, n'a pas permis de convaincre les élus de la nécessité de ce rideau. Cette porte n'en sera donc pas équipée.
- Classe n° 3 : demande de rideaux occultant ou installation d'un autre système de manœuvre plus accessible. Les chaînettes seront remplacées par des modèles plus longs dès cet été. Il est demandé au personnel et aux enseignants de prendre toutes les précautions qui s'imposent dans l'usage des stores (ne pas les enrouler en totalité, laisser 10 cm de retombée).
- Classe n° 4 : Idem classe n° 3.
- Classe n° 5 : Idem classe n° 3.
- Classe n° 7 : fixations des barres de rideaux. Notre visite du 11 avril a permis de voir que seuls les rideaux avaient besoin d'être raccrochés par endroit sur la tringle. Il sera installé une armoire à pharmacie au plus tard pour la rentrée 2016.
- Classe n° 8 : Il sera installé une armoire à pharmacie au plus tard pour la rentrée 2016.
- Les paniers de basket : Il est demandé qu'ils soient réglés plus bas : Ces équipements ne possèdent pas de réglage. Suite à notre visite du 11 avril 2016, il a été décidé de modifier les fixations des paniers par des systèmes réglables imposant des modifications profondes des structures et un contrôle de conformité après travaux par une entreprise agréée. Cette modification a été réalisée pendant les vacances d'avril. Il est demandé aux enseignants d'informer par mail la mairie, si le réglage actuel est approprié.
- Ensemble de classes : Achat de tables, de chaises pour la rentrée de septembre 2016. Il est demandé aux enseignants de nous faire parvenir avant le 10 mai (délai de rigueur) la liste du mobilier, afin que cette liste soit étudiée lors de la visite de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai.



- Demande de 16 tabourets pour la classe n°1. Cette salle a été équipée par l'enseignante de tabourets qui ne répondent pas aux normes pour l'usage des collectivités. Cette demande d'achat de 16 tabourets sera ajoutée aux autres demandes de mobiliers sans garantie pour des raisons budgétaires de pouvoir répondre à toutes. Un arbitrage sera peut-être nécessaire.

Lors du conseil d'école du 22 mars 2016, les enseignants ont informé les élus du remplacement des manuels scolaires suite au changement des programmes. Les élus prennent acte et demandent que ces remplacements s'opèrent sur 3 ou 4 années budgétaires. Dès que cela sera possible, les élus souhaitent obtenir des enseignants une prévision pluriannuelle budgétaire.

Les élus ont également acté que les frais de transports générés par la participation des enfants au programme « trame verte » seront pris en charge par la collectivité sans impacter l'enveloppe annuelle de 1500 euros consacrée aux autres transports.

Une demande d'un lieu de stockage pour 60 vélos a été faite. Le garage « Pierre Moinot » a été dégagé pendant les vacances d'avril pour répondre à cette demande et au besoin, un parc à vélo sera créé sous le préau par des barrières à l'intérieur duquel des vélos pourront y être enchainés.

Les enseignants ont également demandé la possibilité de transport de 30 vélos les 30 mai et 16 juin prochain respectivement à la salle des fêtes et à Romans. La municipalité donne son accord pour ces transports et demande aux enseignants de saisir le secrétariat de mairie par mail au plus tard le 20 mai pour le 1<sup>er</sup> transport et le 9 juin pour le second afin d'organiser le temps des agents techniques. Le non-respect de cette date ne nous permettra pas d'assurer ces transports.

Pour la municipalité,

Le maire,

NIVAU Christian



